



Nouvelle victoire devant la justice pour un ancien salarié de Constellium



Issoire, le 10 novembre 2020

Le conseil de prud'hommes de Clermont-Ferrand donne raison à un ancien salarié du LITHIUM, licencié par Constellium pour faute grave le 22 février 2018. C'est aussi une victoire pour notre organisation syndicale qui l'a assisté et aidé pendant toute la procédure.

Dans cette affaire, le conseil a :

➤ **constaté l'absence de dossier disciplinaire concernant le salarié ou de précédents éventuellement relatés lors d'entretiens individuels.** Il a donc requalifié le licenciement pour faute grave en un licenciement pour cause réelle et sérieuse.

➤ **condamné la SAS Constellium Issoire** à payer les sommes suivantes :

- **3005,62€** à titre d'indemnité de licenciement ;
- **4580€** à titre d'indemnité compensatrice de préavis outre, **458€** au titre des congés payés afférents ;
- **1076,64€** à titre de rappel de salaire pour annulation de la mise à pied conservatoire outre, **107,67€** au titre des congés afférents ;
- **1000€** sur le fondement de l'article 700 du code de procédure Civil ;

Au total c'est plus de 10 000€ que les dirigeants d'Issoire vont devoir déboursier pour avoir licencié une nouvelle fois de manière abusive un salarié de l'entreprise.

Ce n'est que justice ! Même si les 10 000€ ne remplaceront jamais un emploi.

L'efficacité du travail de la CGT, notamment de son secrétaire qui a assisté le salarié durant l'entretien préalable, on fait la différence devant la justice : c'est ça le syndicalisme.

CE SYNDICALISME DE CLASSE DERANGE, UN SYNDICALISME AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DES SALARIE.ES,
CE SYNDICALISME QUI NE LACHE RIEN A L'ENCONTRE DES GRANDS GROUPES CAPITALISTES ET DE CELLES ET CEUX QUI LEURS SERVENT LA SOUPE. **C'est pour toutes ces raisons que les dirigeants du site veulent nous faire disparaître.**

